

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 84 (1948)

Heft: 8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE: S. P. R. - Comité central. — Examens des recrues. — Rapport de la Commission pour le choix de lectures. — Vaud: Assemblée générale S. P. V. — Conférences de district. — N'oublions pas nos engagements. — Par l'autre bout de la lunette. — Brevet ménager. — ↑ Mme Chiolero-Ogay. — Cercle pédagogique lausannois. — Une classe d'orientation profes. pour handicapés. — Genève: Assemblée générale du 11 février. — Neuchâtel: A travers les rapports des sections. — Abonnement à l'Éducateur. — Jura: Extrait des délibérations du C. G. de la S. P. J. — Réponse à l'Emulation. — Gymnastique. — Brevet primaire 1948.

PARTIE PÉDAGOGIQUE: W. Perret: Retardés et réformes scolaires. — Georges Durand: A propos du livret. — Bibliographie.

PARTIE CORPORATIVE

S. P. R. - COMITÉ CENTRAL

Le Comité central S.P.R. a siégé le 21 février à La Tour-de-Peilz. Le Congrès de la F.I.A.I. aura lieu à Interlaken du 2 au 7 août*.

Le Département fédéral de l'intérieur, en nous remerciant de notre réponse au sujet de la *littérature immorale*, nous informe qu'il est intervenu, par l'intermédiaire des CFF, auprès des concessionnaires des kiosques à journaux dans les gares. Il nous demande de lui signaler les journaux destinés aux jeunes, journaux qui nous paraîtraient indésirables*.

A son grand regret, le Comité a dû renoncer à organiser pour Pâques un voyage S. P. R.

La campagne de presse pour laquelle beaucoup de bonnes volontés sont déjà réunies rencontre bien des difficultés de tous ordres.

Des instituteurs français ont organisé aux vacances de Pâques un séjour de ski à Realp et à Saas-Fée ; ils demandent que deux ou trois instituteurs suisses se joignent à eux pour les piloter et les documenter. Les intéressés sont priés de s'adresser à R. Michel, Fleurettes 12, Lausanne, qui les mettra au courant.

G. W.

EXAMENS DES RECRUES

Des examens des recrues, dont le principe a été approuvé l'an dernier par la conférence *unanime* des chefs des Départements de l'instruction publique de Suisse, et dont la conférence des mêmes chefs de Départements de Suisse romande a déclaré qu'ils « constituent un progrès considérable sur ce qui se faisait auparavant », auront lieu comme suit : à Lausanne, les 2, 3, 4 et 5 mars ; à Genève, les 6 et 11 mars ; à Bière, les 17 et 20 mars.

* Nous reviendrons sur ces points que le manque de place nous empêche de développer.

Les membres des autorités scolaires et du corps enseignant peuvent assister à ces épreuves. Autorisation et programme auprès de MM. Chantrens, Montreux, pour Lausanne ; Duchemin, Cartigny, pour Genève ; Berseth, Saubraz, pour Bière.

COMMISSION FOUR LE CHOIX DE LECTURES

RAPPORT D'EXERCICE 1947

Que dire de cette année, sinon qu'elle fut celle des départs...

Décès de notre ancien président F. Jabas qui n'a pas survécu de beaucoup à sa compagne. Le secrétaire a pu se rendre à Court pour rendre les derniers devoirs à notre inoubliable ami et apporter à sa famille le témoignage de notre sympathie et de notre reconnaissance. Fernand Jabas repose maintenant, près de l'église, dans le petit cimetière du village qu'il a tant aimé et chanté et dont les habitants lui ont rendu un si touchant hommage...

Puis démission de notre cher président R. Béguin qui a cru devoir céder la place pour des raisons de santé. C'est dans notre Bulletin bibliographique du 16 septembre 1933 que paraissent pour la première fois les initiales R. B. Dès lors, notre collègue allait apporter à la jeunesse les réflexions suscitées par une centaine de lectures. Robert Béguin fut président de la commission du 16 janvier 1944 à ce jour. Après lui avoir souhaité une longue et paisible retraite, nous voulons encore rendre hommage à sa clairvoyance, à sa douceur et à sa grande modestie.

Pour remplacer ce collaborateur de plus de quatorze années, la S. P. N. a proposé à l'agrément de la Romande Mlle Madeleine Béguin, institutrice à Neuchâtel. Nous espérons que notre nouvelle collègue se sentira à l'aise parmi nous et prendra plaisir à nous aider dans une tâche que nous voulons croire utile quand bien même elle manque d'éclat.

* * *

Ceci dit, passons rapidement en revue le travail de l'année. Ce sera bientôt fait puisque nous n'avons sorti qu'une feuille de 16 pages avec 32 analyses en 1947. D'où vient cette carence ? demandera-t-on. Simplement du manque de fonds. En effet, nous avions la matière de huit pages que nous espérions publier avant Noël. Hélas ! les subventions ne nous sont parvenues qu'en fin d'année et trop tard pour que nous puissions être prêts à temps. C'est pourquoi nous voudrions prier les autorités qui nous aident et les sociétés pédagogiques qui nous subventionnent de nous adresser plus vite dans l'année leurs envois. De la sorte, nous saurions assez tôt si nos disponibilités réelles correspondent à notre budget et quelles mesures nous pouvons prendre. Il convient de remercier l'Union amicale des Enfantines de Genève, les Vaudois et les Jurassiens qui ont été les premiers à nous subsidier en 1947.

Ajoutons que la menace du Département fédéral de l'intérieur de réduire d'un tiers peut-être sa subvention de 300 francs — qui était

de 500 autrefois — nous inquiète passablement. Est-ce présomption de notre part, mais nous espérons encore trouver grâce ? En effet, nous travaillons dans l'intérêt général, à la mesure de nos moyens sans doute, et si ceux-ci devaient être diminués, nous n'aurions plus qu'à renoncer. Cela, les Départements de l'instruction publique ne le veulent pas qui ont généreusement augmenté leur subvention : Neuchâtel de 50 fr. il y a deux ans ; Berne de 50 fr. et Vaud de 25 fr. en 1947.

Grâce au fait que nous avons diminué de la sorte nos feuilles et nos pages, nous avons un bénéfice « anormal » en fin du dernier exercice. Cette avance nous permettra de paraître trois ou quatre fois en 1948, ainsi que ce devrait être régulièrement le cas chaque année.

Voici maintenant un extrait de nos comptes :

Recettes

| | |
|---|------------|
| Subvention 1946 U. I. G. - MM. Genève | 30.— |
| — 1947 A.E.E.G. (maîtresses enfantines, Genève) | 10.— |
| — 1947 S. P. V. | 100.— |
| — 1947 S. P. J. | 50.— |
| — 1947 S. P. R. | 200.— |
| — 1947 Dép. de l'instruction publique Neuchâtel | 100.— |
| — 1947 Dép. de l'instruction publique Vaud | 160.— |
| — 1947 Dép. de l'instruction publique Berne | 150.— |
| — 1947 Dép. de l'instruction publique Genève | 50.— |
| — 1947 U. I. G. - MM. | 30.— |
| — 1947 U. I. G. - Dames | 30.— |
| — 1947 Dép. fédéral de l'intérieur, Berne | 300.— |
| Total | Fr. 1210.— |

Dépenses

| | |
|---|-----------|
| Séance annuelle 19.1.47 et indemnités de route | 85.— |
| Facture imprimerie, feuille du 18. 10. 47 | 435.— |
| Honoraires, frais et débours du secrétaire-caissier | 260.— |
| Total | Fr. 780.— |

Bénéfice dû à une seule parution en 1947 Fr. 430.—

dont il faut déduire 80 à 100 fr. de frais de séance annuelle 1948. Le solde sera mangé d'ici trois mois par la publication de notre prochaine feuille.

Lausanne, le 11 janvier 1948.

Le président :

Le secrétaire :

R. BÉGUIN.

A. CHEVALLEY.

VAUD

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE S. P. V.

Casino de Montbenon, 15 février

Quelque quatre cents collègues sont présents, malgré le soleil qui invite les sédentaires que nous sommes à la balade reposante. Bravo donc à ceux qui tiennent à montrer leur attachement à la S.P.V.! Ils sont du reste récompensés : quatre chants magistralement exécutés par le Chœur mixte du corps enseignant de Morges, que dirige avec

beaucoup de compétence le collègue Lavanchy de Reverolles, préludent à l'assemblée d'une manière on ne peut plus exquise.

Il est 15 heures quand le président F. Petit (Lausanne) ouvre la séance. Après avoir rappelé que 1947 fut pour la S.P.V. une année critique (année du statut), il fait appel à l'union de tous, car la vigilance s'impose encore : 1948, en effet, verra peut-être l'adoption de la nouvelle loi sur les retraites.

Après le chant « Terre vaudoise », exécuté par l'assemblée, le nouveau chef du Département de l'instruction publique, M. le conseiller d'Etat Oguey, prend place à la tribune. « Ce n'est pas une tradition que j'inaugure aujourd'hui, dit-il, c'est une prise de contact. » L'assemblée est très sensible à ce geste et apprécie le passage du discours de M. Oguey qui souligne l'importance du rôle de l'enseignement primaire dans l'éducation de la jeunesse. Notre nouveau chef quitte la salle, longuement applaudi.

L'*ordre du jour* est ensuite adopté. Il en est de même du *procès-verbal* de la dernière assemblée ordinaire (26.1.47). Le secrétaire lit ensuite le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 14.12.47 à la Maison du Peuple ; il est adopté.

L'assemblée rend hommage aux dix-sept honoraires et trois actifs décédés au cours de l'année ; elle souhaite heureuse retraite aux vingt-sept collègues arrivés à l'honorariat.

M. R. Rouilly (Cossy-Peyrolles), président du Comité central, présente son *rapport sur l'activité de l'exercice écoulé*. Rapport fouillé, consciencieux, qui montre que notre C.C. tient fermement le gouvernail. L'assemblée applaudit chaleureusement René Rouilly qui, aujourd'hui, retourne dans le rang après avoir donné à la S.P.V. le meilleur de lui-même. M. Petit le remercie au nom de l'assemblée.

M. Barraud (Vevey) s'explique au sujet d'une lettre qu'il a adressée au nom de quelques collègues veveysans à M. Détocet à la suite de l'assemblée générale extraordinaire du 14.12.47. Après une intervention de M. Ogay (Lausanne) et du président Petit, l'assemblée passe à l'ordre du jour. M. Zimmermann (Prangins) remercie le C. C. pour l'effort qu'il a fait en ce qui concerne le recrutement des membres (+ 100 en six ans).

Après une remarque de Mlle Clerc (Baulmes) relative aux *Conférences organisées par le Département*, M. Destraz (Pully) lit le *Rapport des vérificateurs des comptes*. Adopté. Le caissier Charles Meylan (Montpreveyres) qui, lui aussi, quitte le Comité, est vivement remercié par le président Petit et longuement applaudi par l'assemblée. On entend ensuite, lu par M. Pécoud (Fontaines), le *Rapport de la Commission pour la révision des statuts* (proposition de la Section d'Aigle en 1947). Le rapport conclut à la révision, mais le président Rouilly, reprenant les points un à un, démolit tous les arguments. L'assemblée s'associe au président du C. C. dans cette « exécution capitale ».

Aux *propositions individuelles*, M. Gonthier (Ballaigues) présente une « suggestion » relative au mode de formation du corps enseignant

primaire : « réintégrer les études d'instituteur (comme à Berne, à Genève ou à Neuchâtel) dans le cycle secondaire ». Dans sa réponse, le président Rouilly fait remarquer que pareille suggestion a déjà été faite et déclare que le Comité accepte la « suggestion » et étudiera la question.

Elections statutaires. Le bureau actuel de l'assemblée est réélu par acclamations. M. Gonthier (Yverdon) émet une critique. Il demande que « les membres » (!) du bureau ne se prévalent pas de ce titre à des fins politiques. Le président Petit, par souci de précision, fait remarquer que cette allusion « collective » est en réalité une attaque personnelle qui le concerne lui seul. M. Gonthier doit alors enregistrer une réponse aussi ferme que spirituelle. De nouveaux applaudissements assurent le président Petit que l'assemblée lui sait gré d'avoir toujours conduit les débats en toute objectivité et qu'elle ne lui tient pas rigueur d'avoir usé de son titre de président sur une liste électorale. C'est là une coutume — et même un droit — et l'assemblée l'a bien compris. Cette malencontreuse intervention met le point final à la séance qui est levée à 17 h. 15.

A l'issue de l'assemblée le bureau a dépouillé le scrutin pour l'élection de deux nouveaux membres du Comité central.

Bulletins rentrés 337 ; nuls 3. Sont élus : Kohler Daniel (Echandens) 247 voix et Pache Marcel (Sottens) 198 voix.

Le collègue Mivelaz James (Echallens) obtient 186 voix ; il est suppléant. Voix éparses 4.

Lausanne, le 18 février 1948.

Le secrétaire : R. Girard.

CONFÉRENCES DE DISTRICT

Le Département de l'Instruction publique nous informe que le sujet proposé pour les conférences de district du printemps prochain sera :

La documentation scolaire

- a) Comment la réunir
- b) Comment la classer
- c) Comment l'utiliser.

Cette mise à l'étude par le Département d'un sujet si intéressant est la suite d'un vœu exprimé par nos représentants à la Commission de documentation pédagogique, créée récemment.

Il s'agit là d'un travail de collaboration des instituteurs et des institutrices, travail qui ne peut être conduit trop hâtivement. L'importance de la question mérite bien toute notre conscience, et du temps. Chacun se doit d'apporter sa pierre à la construction de l'édifice.

Nous recommandons aux présidents de sections de désigner leurs commissaires sans tarder, avec un rapporteur de chaque degré, et un rapporteur général de district par exemple, pour faciliter la besogne (ce n'est pas une obligation : chaque district s'organise comme bon lui semble).

Au début d'avril, le comité central, donnant suite ainsi à un vœu exprimé par l'ensemble des délégués lors de l'assemblée annuelle,

réunira les rapporteurs, non pour imposer des directives, mais bien pour faciliter le travail des commissaires : simple séance de discussion et d'information destinée avant tout à créer une certaine unité de vues. C'est, croyons-nous, la seule manière de faire œuvre utile, afin d'essayer de forger un instrument de travail qui nous serve vraiment. Le Département nous offre une belle occasion de chercher à faciliter la tâche de tous ceux qui enseignent : ne la laissons pas échapper.

Allons, au travail ! Et bon courage à tous.

R. G.

N'OUBLIONS PAS NOS ENGAGEMENTS

On parlait ces temps derniers de la fermeture de l'Asile d'Echichens, de la liquidation de la ferme, du bétail, et du placement dans des familles accueillantes ou autres, d'une cinquantaine de petits déshérités. Quoi, l'effondrement, la liquidation d'une institution qui, pourtant, à ses débuts, avait suscité pas mal d'enthousiasme parmi les membres du corps enseignant vaudois.

Les raisons de cet échec regrettable nous échappent ; nous n'avons d'ailleurs pas à les chercher et à en discuter ici. L'essentiel pour nous, c'est de savoir que les Départements de l'*Intérieur*, de l'*Instruction publique* et de *Justice et police* se sont justement émus de la disparition probable d'une maison qui gardait pourtant toute sa raison d'être. Dans une réunion groupant tous les intéressés — la S.P.V. était représentée par son président et son délégué auprès du comité d'Echichens — on a décidé de tout mettre en œuvre pour maintenir l'Asile après l'avoir réorganisé.

Pour notre compte, nous ne voyons pas de meilleure solution ; peut-on décentrement sacrifier tant d'enfants peu doués, retardés, faibles d'esprit même, pour qui cette maison se devrait d'être un paradis à leur mesure, sans essayer de fournir encore un effort ?

Les membres de la S.P.V. auront naturellement à prendre leur part dans cet effort. Bien petite part, en vérité : chacun ou chacune aura à se souvenir simplement qu'il est parrain — ou marraine — de cette institution ; en acceptant le titre, nous nous sommes engagés à soutenir l'œuvre dans ses moments difficiles. C'est l'instant de nous en souvenir : bientôt se fera la **collecte d'Echichens**, la seule qui soit autorisée dans nos classes par le Conseil d'Etat. Cette année, plus que jamais, nous avons le devoir de la recommander à nos élèves qui, eux, ont un foyer, une vie normale. Il le faut pour que se continue une belle œuvre.

R. G.

PAR L'AUTRE BOUT DE LA LUNETTE

Le Département, toujours plus soucieux de donner une bonne formation au corps enseignant vaudois, organise, depuis quelques années, pas mal de cours obligatoires pendant les vacances. Ciel ! n'allez pas croire que je me plains ; j'ai toujours aimé les réunions de collègues ; et de l'instant qu'on joint l'utile à l'agréable...

Jusqu'à maintenant on s'est surtout préoccupé du dérouillement des articulations : l'an dernier par monts et par vaux, on a envoyé régentes et régents de ce pays, qui, moins ingrats que les Israélites dans le désert, se sont contentés, tout en fortifiant leurs muscles, d'écouter sagement le murmure des sources presque taries de chez nous — ose-t-on encore en parler après les averses de cet hiver !

Mais arrivons à l'histoire que je voulais vous conter, car il est aussi de mon devoir de bulletinier de vous faire connaître les sentiments peu enthousiastes de certains de nos écoliers à l'égard de ces cours.

Le petit Jean — 8 ans et demi — neveu d'une de nos plus délicieuses collègues, n'est pas content, mais pas content du tout ! Il n'éprouve guère un amour sans borne pour l'école, c'est vrai ; mais il adore sa maîtresse. Pardon : il « adorait... » car, depuis ce cours qu'elle a dû suivre l'été passé, elle a bien changé !

« Pense donc, sur six après-midi de plein air — il parlait de septembre et octobre derniers — il n'y en a eu qu'un de joli, où on s'est bien promené... parce que dans les autres, il fallait tout le temps s'arrêter pour faire des leçons : compter, chercher des mots, conjuguer des verbes !... Et quand on ne savait pas ou qu'on tournait la tête pour regarder les buissons, elle s'énervait ! Ça ne peut pas continuer ainsi ! »

Et Jean-Jean met toute la faute sur le cours de cet été. Il a tort, bien sûr. Mais que voulez-vous : rien ne s'apprend sans plaisir.

R. G.

BREVET MÉNAGER

A la suite des épreuves subies du 5 au 14 février, les candidates suivantes ont obtenu le brevet pour l'enseignement ménager :

Milles Ruth Buffat, à Vuarrengel ; Elisabeth Christeler, à Renens ; Liliane Christen, à Beau-Site s. Corseaux ; Madeleine Magnin, à Bettens ; Sylvie Meylan, à Lausanne ; Claire Monnard, à Lausanne ; Madeleine Tanner, à Yverdon ; Micheline Vitus à Neuchâtel ; Pierrette Wick, à Lutry.

Obtient le diplôme pour l'enseignement ménager (enseignement privé) : Mlle Leni Bürgi, à Schönenwerd.

Le prix de l'Association vaudoise des maîtresses ménagères a été décerné à Miles Ruth Buffat et Leni Bürgi.

A toutes ces nouvelles brevetées, une bien cordiale bienvenue dans notre grande famille S.P.V.

R. G.

† Marguerite Chiolero-Ogay, ancienne maîtresse d'école enfantine, à Lausanne. Une bonne ancienne collègue vient de nous quitter au début de février.

Madame Marguerite Chiolero-Ogay, née en 1878, avait fait en 1896 son brevet pour l'enseignement des travaux à l'aiguille et en 1897 le brevet de maîtresse enfantine.

Elle enseigna à Lausanne, à Villamont, jusqu'au moment de sa retraite en 1931.

D'un caractère enjoué et conciliant elle eut avec ses collègues du corps enseignant les rapports les plus agréables. Fille d'une maîtresse de l'école supérieure elle avait hérité d'un vrai don d'éducatrice et, en véritable maman, elle a guidé avec d'excellents résultats des volées de jeunes enfants dans le chemin de la connaissance.

Conservons un bon souvenir de cette maîtresse capable et consciente et regrettée collègue.

CERCLE PÉDAGOGIQUE LAUSANNOIS

(Maîtresses enfantines et primaires du degré inférieur)

Rencontre le mardi 2 mars, dès 16 h. 30, au Carillon.

UNE CLASSE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE POUR HANDICAPÉS

Pour trouver une heureuse solution à l'avenir professionnel d'un handicapé, il est admis par tous, aujourd'hui, qu'il faut s'en occuper très tôt. Et cela, moins peut-être pour le choix de sa profession que pour l'entraînement de ses capacités qui logiquement, doit précéder ce choix.

C'est pourquoi l'Entraide aux Jeunes par le Travail a ouvert, au printemps 1946, une classe d'orientation professionnelle pour handicapés à l'Institut du Repuis à Grandson, avec l'appui du Département de l'instruction publique du canton de Vaud.

La classe est dirigée par M. Maurice Bettex, instituteur, titulaire du brevet vaudois pour l'enseignement des travaux manuels, et directeur du Repuis. Les résultats favorables des deux premières années prouvent l'utilité de cette classe. La prochaine année scolaire débutera *lundi 12 avril*.

La classe est réservée aux élèves de dernière année scolaire et appartenant à l'une des catégories suivantes :

1. Garçons à l'intelligence normale, mais atteints d'une *infirmité physique* à la suite de maladies ou d'accidents, ou de santé délicate.
2. Garçons ayant de la peine à choisir une profession pour des raisons de caractère (indécis, instables, etc.).
3. Eventuellement, garçons à l'intelligence au-dessous de la moyenne sans être anormaux, à condition qu'ils soient doués d'une compréhension et d'une habileté manuelle suffisantes.

Faire bénéficier un jeune handicapé de cet enseignement, c'est lui assurer un avenir professionnel en utilisant au mieux ses capacités.

En 1947, l'Entraide aux Jeunes par le Travail a construit un nouvel internat qui permet de recevoir maintenant 48 élèves (24 dans la classe d'orientation professionnelle et 24 dans la section des apprentis).

Pour tous renseignements et les inscriptions, s'adresser à M. Bettex, directeur, Le Repuis, Grandson.

GENÈVE

U. I. G. - MESSIEURS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
du 11 février

Cette assemblée, qui devait être convoquée par circulaires n'a malheureusement été annoncée que par une discrète communication dans l'*Educateur*. Faible participation, mais intérêt soutenu et discussion nourrie.

Des communications du Comité, nous extrayons les points suivants :

Notre jeune collègue R. Piguet, stagiaire de troisième année, est admis à l'unanimité. Cordiale bienvenue au nouveau venu et... qu'il se dépêche de passer la recette à ses co-équipiers qui seront reçus à bras ouverts !

Cours normal de la Société suisse de travail manuel : C'est votre serviteur qui assurera la liaison entre les deux comités S.G.T.M. et U.I.G. - Messieurs.

Fédération : Après avoir donné la liste du nouveau Comité (voir « Educateur » du 14. 2), notre président mentionne l'augmentation de cotisation : quarante centimes au lieu de vingt-cinq. Quand on pense que nos collègues vaudois versent Fr. 1.50 pour les T. F. on se dit que la Fédération réalise des prodiges !

C. I. A. Une commission déblaie le terrain pour l'examen des questions relatives à l'A.V.S. Le Cartel de son côté constitue une commission de vigilance qui comprendra une représentation de l'U. I. G.

Affaire Dubosson. M. le conseiller d'Etat Picot, assisté de M. le directeur des enseignements primaire et secondaire, a reçu le Comité de l'U. I. G. qui avait demandé audience à la suite de l'écho des interpellations Bongard au Grand Conseil. Il faudra attendre le « Mémorial » (No 3) pour reprendre la question, qui, disons-le une bonne fois, ne se réglera qu'à la faveur d'un examen très calme de la situation, au cours duquel chacun aura le loisir — et le devoir — d'exprimer tout à fait ouvertement ses appréhensions et son avis. Aucune des deux parties n'a un avantage quelconque (et l'enseignement primaire encore moins) à une interruption prématurée de la discussion.

Epreuves d'orientation. Le Département accepte notre collaboration pour la correction et l'appréciation des travaux (mouvements divers).

Manuels de géographie. M. Biermann cède la place à MM. Rebeaud (Lausanne) et Dubois (Genève).

60 % : Considérant que tant que la profession n'aura pas été reclasée il convient de tirer profit au maximum des dispositions actuelles, nous poursuivons notre action pour l'application du 60 % à tous les compléments du traitement et pour l'octroi des dits compléments à tous les ayants droit.

Principalat. Conformément à la demande des maîtres de campagne, l'U. I. G. propose au Département de mettre tous les maîtres, chargés en fait des responsabilités du principalat, au bénéfice de l'indemnité de base pour les besognes administratives supplémentaires.

Congés universitaires : Le Comité propose une extension des limites.

Paris-Genève : Willemin donne connaissance d'une alléchante proposition de nos collègues parisiens pour les vacances de Pâques (voir le communiqué G. W.).

Après cette avalanche de communications, il reste peu de temps pour l'examen du projet de commission paritaire, mais chacun a eu le temps d'éclairer sa lanterne, texte en mains et le projet est adopté, article par article, avec quelques modifications et adjonctions concernant le mode d'élection et les objets de la compétence de la commission. (Merci aux collègues qui se sont donné la peine de faire part de leurs suggestions par lettre.)

Nous donnerons la rédaction définitive dans un prochain *Bulletin*.
M.

NEUCHATEL

A TRAVERS LES RAPPORTS DE SECTIONS

... Nous avons recueilli au Collège de la Promenade 450 ardoises usagées que nous avons expédiées au Tyrol, accompagnées de 900 crayons payés par la S.P.N.

Notre collègue *E. Zürcher* a eu la grande bonté de se charger de l'expédition ; nous lui en exprimons toute notre reconnaissance.

Cette année, nous renouvellerons probablement le geste, car il faut que nous aidions nos malheureux collègues démunis de tout...

... Nos relations avec les membres du C.C., avec MM. les inspecteurs, le directeur *J. D. Perret*, MM. les membres des autorités communales et cantonales ont été excellentes et nous n'avons qu'à nous féliciter de la bienveillance et de la compréhension qu'ils n'ont cessé de manifester à l'égard du corps enseignant, aussi nous tenons à leur exprimer ici la vive gratitude de la section.»

Le président *Humbert-Droz* conclut en déposant un mandat qu'il a rempli avec conscience pendant une période de cinq années consécutives.

Nous apprenons que la section de Neuchâtel a appelé notre collègue *Charles Zwahlen* à lui succéder.

La section de *Boudry* a été la première à se donner une direction féminine. Or, contrairement à ce qu'on pourrait supposer, le rapport de la présidente, *Mlle Nelly Kramer* est d'une concision toute spartiate. Il laisse même percer un certain désenchantement.

« L'année 1947 n'a pas été une année bien riche ni substantielle, pédagogiquement parlant, pour notre section ! »

Il est bien certain que, comparée à celle d'une section citadine, l'activité d'un groupement de la campagne peut paraître médiocre : il est si difficile de réunir son monde ! Pourtant, les assemblées administratives furent normalement fréquentées par le 60 % environ des membres. Et si une visite collective à l'exposition d'*« Art vénitien »* dut être renvoyée, faute d'une participation suffisante, un après-midi, passé à l'usine *P. Kramer*, à Maillefer, groupa un bon nombre de collègues.

Val de Ruz. Du rapport du président *Marcel Calame*, extrayons les lignes suivantes :

« La réforme de l'enseignement normal est présentement à l'étude d'une commission nommée par le Département de l'instruction publique. Celui qui vous parle a l'honneur d'y représenter la S.P.N., mais il n'est, malheureusement pour vous, pas autorisé à dévoiler quoi que ce soit du travail en cours. Fidèle à cette consigne, je me borne à déclarer que je défends avec conviction le plan de réforme S.P.N. auquel vous avez souscrit, et que l'optimisme reste permis quant aux prochaines réalisations.

... La question du Fonds scolaire, en relation avec l'introduction de l'assurance-vieillesse, trouvera une solution sur le terrain cantonal. Le Comité central a pris en main la défense de nos intérêts et fera valoir nos revendications devant le Conseil d'Etat. Nous gardons aussi le ferme espoir que le C.C. aboutira dans ses démarches pour faire admettre la nouvelle échelle de traitements dès le deuxième semestre de 1948...

... L'unique divertissement de l'année auquel nous vous avons conviés fut la course en autocar à Lausanne. Cette agréable promenade, un lumineux samedi de septembre, procura à la vingtaine de participants, honorée de la présence de M. Bonny, inspecteur, un plaisir pour les sens, l'esprit et le cœur... Que ceux qui n'ont pas participé à cette trop courte journée se frappent la poitrine et se promettent donc, dès maintenant, de témoigner, par leur présence l'an prochain, de leurs sentiments de confraternité.

Cet esprit communautaire trouve un aliment dans les manifestations groupant les collègues sur le plan des activités et des goûts professionnels. A cet égard, nous félicitons ceux qui, chaque mardi, cultivent l'amitié en pratiquant la gymnastique. Nos encouragements et notre sympathie s'en vont également à ceux qui se penchent actuellement sur la réforme de l'enseignement de la géographie.

Nous pensons de même que le cours de psychologie de M. le professeur Philippe Müller, par les contacts qu'il favorise et multiplie, contribue au renforcement de nos liens corporatifs, tout en apportant à ceux qui le suivent des satisfactions d'ordre intellectuel, relevées ici et là d'un esprit savoureux et piquant comme un vin de Neuchâtel. »

Et Marcel Calame conclut : « Dans une forte majorité, compte tenu de ceux qui occupent des postes de montagne et qui regrettent leur irrémédiable éloignement, vous participez à la vie de notre section, y apportant votre intérêt, tout ce qu'il faut de patience et de sacrifice aux exigences du bien commun. Vous savez que ceux que vous investissez de votre confiance pour diriger l'embarcation réclament de vous plus que le paiement d'une cotisation qu'ils ont droit à votre présence, à vos encouragements, à votre franche et courtoise critique... »

Que voilà tout d'abord un beau satisfecit ; puis de sages paroles que plusieurs membres de la S.P.N. auraient profit à méditer.

(A suivre)

S. Z.

ABONNEMENT A L'« EDUCATEUR »

Ensuite d'une entente avec la Romande et l'administration du journal, les collègues *retraités* qui ne font pas partie d'une section de la S.P.N. en qualité de membres actifs, pourront, s'ils le désirent, s'abonner à l'*Educateur* pour le prix réduit de 7 fr. par année.

Comité central.

JURA

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ GÉNÉRAL
DE LA S.P.J.**

Le Comité général S.P.J. qui groupe (il n'est peut-être pas inutile de le rappeler) le Comité central, les 7 présidents de sections, les membres jurassiens au Comité cantonal de la S.I.B., le rédacteur de « L'Ecole bernoise » et le correspondant de « L'*Educateur* » s'est réuni, le 21 février à Biel. Le Dr Junod, président de la Commission de presse, était présent.

Voici les décisions qui doivent intéresser tous les membres de la Jurassienne :

Le Comité approuve l'activité de la Commission de presse et prend des mesures pour en augmenter le nombre des membres.

Il entend un rapport de M. M. Petermann, de Bassecourt, sur les nominations d'instituteurs dans le Jura. La loi, très démocratique, ne permet pas d'intervenir dans les scandales qui se passent parfois (voir Courtételle et Bassecourt !). Mais les instituteurs peuvent mettre de l'ordre là où il faut et le Comité central est chargé d'exposer au Comité cantonal de la S.I.B. les mesures à envisager pour redresser des coutumes électorales navrantes. Les conclusions du rapporteur, qui doivent encore être revues, seront publiées ultérieurement.

Le Conseil exécutif du canton de Berne a sursis à la nomination d'un inspecteur scolaire pour le Jura sud, ce afin d'avoir les mains libres lorsqu'il examinera les désirs du Comité de Moutier. Il a chargé M. le Dr Charles Junod, directeur de l'Ecole normale de Delémont, d'inspecter les classes des districts de Biel et de La Neuveville, et M. Reusser, avocat des mineurs et ancien inspecteur scolaire, de voir celles du district de Courtelary, à titre provisoire, bien entendu, ces Messieurs ne pouvant pas briguer le nouveau poste par la suite. Par ce fait, le canton fait une jolie économie de traitement. Le Comité estime qu'en contrepartie le canton pourrait accorder une importante subvention au Centre jurassien d'informations pédagogiques en création. Une requête sera adressée à la Direction de l'Instruction publique.

Le 30 novembre 1946, le Comité général a adopté un rapport sur l'enseignement de la gymnastique. Ce rapport demandait au gouvernement de s'en tenir à 2 heures obligatoires par semaine tout en encourageant les communes où une troisième heure pouvait être envisagée à le faire. Il demandait instamment de ne pas faire distribuer les « Livrets d'aptitudes physiques » aux élèves de neuvième année. Or, aucune réponse

ne nous est parvenue de l'autorité, et nos communes ont reçu le fameux « Livret d'aptitudes physiques ». Les Jurassiens sont navrés. Ce n'était pourtant plus une obligation fédérale puisque les cantons « pouvaient », aux termes mêmes de l'ordonnance. Berne n'arrivera-t-il donc jamais à nous comprendre ?

Plusieurs retraités ont souscrit un abonnement à « L'Ecole bernoise » à prix réduit auprès du Comité cantonal. Or, « L'Éducateur » ne leur est plus servi alors que la « Schulpraxis » est envoyée régulièrement aux collègues retraités de l'ancien canton. Il y a là une question à mettre au point, ce dont le Comité central est chargé. Les collègues intéressés seraient bien avisés s'ils envoyoyaient un mot au président central ou même à leur président de section à ce sujet.

Quels collègues (mari et femme, frères et sœurs vivant en commun) se contenteraient d'un seul abonnement à l'« Educateur » et seraient disposés à renoncer à l'autre en faveur d'un service à organiser pour des retraités ? Qu'ils écrivent aussi un petit mot à leur président. Le sacrifice est petit et leur geste sera très apprécié. Les collègues vaudois ont organisé ce petit service d'entraide depuis longtemps et s'en trouvent très bien.

La section de Delémont est priée de songer à constituer le prochain Comité central de la S.P.J. (art. 3 et 23 des statuts). Sa proposition devra être ratifiée par le congrès du 5 juin.

Enfin, les collègues qui auraient quelque chose à annoncer (?) ou qui sauraient quelqu'un disposé à donner une annonce à paraître dans le rapport du prochain congrès, sont priés de s'adresser au plus tôt au collègue Hirschi Chs, Crêt du Haut 2, à Biel.

Le congrès du 5 juin, chers collègues, est *votre* congrès, et le rapport est *votre* rapport. Pensez-y, et d'avance merci !

Jp.

RÉPONSE A L'EMULATION (suite)

La S.P.J. prend position au sujet des écoles officielles et privées de langue allemande dans le Jura bernois. Voici la solution proposée pour les premières :

« Les écoles officielles de langue allemande doivent disparaître du Jura dans le plus bref délai, et être transformées en écoles officielles de langue française.

Dès le 1er avril prochain (début de l'année scolaire) l'enseignement sera donné en français aux élèves des trois premières années scolaires. Dès cette date également, les élèves de 4e à 9e année auront une heure quotidienne de français.

En 5 ans, on supprimerait ainsi les écoles officielles de langue allemande, cette anomalie incompréhensible en plein Jura, terre romande.

Le corps enseignant de ces écoles devrait être remplacé par un corps enseignant de langue française au fur et à mesure des vacances qui se produiraient. »

Ce ne sont pas nos amis romands qui mettront les bâtons dans les roues ! Et les régents jurassiens ont leur opinion faite depuis longtemps...

En fait, il s'agit bien là d'une revendication importante et urgente à résoudre.

En ce qui concerne les écoles privées, la réponse à l'Emulation relève ce qui suit :

« Elles sont autorisées par la loi. Les subventions de l'Etat et des Communes ne devraient leur être octroyées que si leur maintien se justifie. On ne devrait y admettre que les enfants des « cotisants » et on devrait empêcher la honteuse propagande faite par certaines de ces classes auprès d'élèves de langue française.

Enfin et surtout, nous rappelant qu'on ne supprime que ce que l'on remplace, il faudra créer des écoles officielles de langue française partout où une trop grande distance entre le domicile des élèves et l'école du village pousse à la création justifiée d'écoles privées. »

Dans un prochain bulletin, nous parlerons encore des études universitaires et de l'inspecteurat jurassien.

Gymnastique

L'Association jurassienne des Maîtres de gymnastique lance un appel à tous les collègues en vue de créer des sections dans les différentes régions du Jura. Des « leçons » — entendez des heures de joie par le jeu et le sport — nous sont annoncées à Tavannes, Tramelan, Delémont et Porrentruy. On formule le vœu que beaucoup d'enthousiastes se rallient à cette proposition, encore que le régime fédéral de l'enseignement de la gymnastique n'ait pas réjoui chacun, mais au contraire ait créé un état d'esprit pouvant avoir une fâcheuse répercussion sur les rencontres prévues.

Reber.

BREVET PRIMAIRE 1948

Nous extrayons, en substance, les renseignements suivants au sujet des examens du brevet d'instituteur et d'institutrice, à Porrentruy et Delémont :

Ces examens auront lieu de fin février à fin mars et comprendront : une leçon de gymnastique, une leçon d'épreuve (entendez : une leçon pratique), des épreuves écrites et des examens oraux. Les candidats, en se faisant inscrire, doivent verser une finance d'examen de Fr. 30.—, augmentée de Fr. 2.— pour frais de confection du brevet !

Nous sommes plusieurs, régents de toutes nos régions jurassiennes, à nous étonner — pour ne pas dire plus — de cette finance de Fr. 30.— ; nous aimerais que la Commission des examens du brevet primaire nous dise la destination de cette finance d'inscription... On peut faire toutes sortes de suppositions... Alors qu'on parle tant du droit aux études gratuites, est-il normal d'exiger Fr. 32.— pour un diplôme ? Nous pensons plutôt que cette mesure doit être immédiatement rapportée. Il en va de même pour le brevet de capacité pour l'enseignement de la langue allemande.

En soi, si le fait ne paraît pas être essentiel, il perpétue une situation périmée. On s'est permis d'en toucher un mot au moment où on parle tant de *revendications* !

Reber.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

RETARDÉS ET RÉFORMES SCOLAIRES

Parmi les enfants communément dénommés « retardés », nous distinguerons aujourd’hui le type des lents à comprendre, lents au travail, mais dont le comportement social et le caractère sont satisfaisants ; nous examinerons leur situation lorsqu’ils doivent passer quelque onze mille heures de leur enfance parmi des camarades mieux doués, intelligents, en suivant des classes régulières.

Leur sort n'est pas enviable : des comparaisons constantes s'imposent à eux, les infériorisent, même si les camarades sont aimables et le maître patient ; résignation morne, indifférence apparente, agressivité, comportement irrégulier, fantasque, compensations maladroites, caractérisent les réactions de ces malheureux.

Placés dans une classe d'« arriérés », ils souffriraient comme d'une injustice de voir leurs difficultés intellectuelles assimilées aux troubles psychiques qui caractérisent souvent les enfants de ces classes.

La situation de ces retardés est-elle donc sans espoir ? Les élèves lents, réagissant avec un décalage de un ou deux ans devant les problèmes de l'intelligence, seront-ils toujours et fatalement traités en indésirables ?

Non. Parmi les réformes scolaires, il en est une qui touche de près à notre préoccupation ; c'est l'individualisation de l'enseignement par la technique des fiches de travail. Ordinairement l'instruction est collective : exposés, exercices, contrôles s'adressant à l'ensemble des écoliers. L'individualisation par la méthode des fiches rompt avec cette règle et offre à chaque sujet la possibilité d'avancer à sa plus grande vitesse, à courir, marcher, trotter selon ses possibilités. La matière du programme, la technique du calcul par exemple, est répartie sur un grand nombre de fiches d'exercices soigneusement graduées et numérotées. Après la fiche 9 vient la fiche 10. Celle-ci se trouve-t-elle trop difficile ? Le maître créera un jeu de fiches intermédiaires, « délayant » la difficulté, et conduisant finalement à la fiche qui faisait obstacle. Il y a des fiches de travail, de contrôle, de récupération, de développement, de quoi satisfaire tous les rythmes. La leçon collective demeure utile pour les exposés de sujets généraux ; elle reste une excellente introduction, mais elle ne constitue plus l'enseignement proprement dit pour les branches requérant avant tout la recherche et le travail personnels.

La fiche possède un double avantage pour nos retardés : elle les développe et elle les encourage. Leur intelligence et leur cœur y trouvent leur compte. La fiche est patiente, elle ne s'énerve pas, elle ne fronce pas les sourcils, elle sert sans l'inquiéter celui qui l'utilise ; véritablement, elle invite au progrès. Aussi est-on parfois surpris de voir des retardés rattraper lentement leurs camarades et, après des années de labeur heureux, se trouver à niveau. Il va sans dire que l'emploi des fiches suppose une amélioration des contrôles et des examens. Mais nous n'avons pas ici à exposer l'ensemble des réformes scolaires. Nous vou-

lons seulement indiquer une voie vers la réintégration des lents dans la société des écoliers, vers la récupération morale et intellectuelle d'enfants que les systèmes scolaires, ordinairement, découragent.

Allons plus loin : il n'est ni bon ni nécessaire d'isoler ces retardés-là, de les parquer sous prétexte qu'ils empêchent les normaux « d'aller vite ». Vite où ? Vers la consécration d'une erreur qui a déjà coûté fort cher à l'humanité, savoir que la culture du cerveau, l'acquisition des connaissances, les brillants examens conditionnent le bonheur des hommes. Nos enfants ont besoin d'apprendre à vivre en société, avec toute la société, celle des lumières de l'intelligence et celle des pauvres en esprit. Ce n'est pas en triant les gosses dès leur jeunesse, en créant des milieux artificiels dits « homogènes », qu'on préparera les hommes de demain à vivre en paix, qu'on les exercera à apprécier les valeurs du cœur, du caractère, qu'on les entraînera à l'amour. Même si une classe devait « aller moins vite » parce qu'elle possède quatre ou cinq enfants lents, un avantage demeurerait sur le plan social, humain. Mais, on vient de le voir, l'usage des fiches apporte au problème une solution élégante puisqu'il fait tomber cette objection « intellectualiste » satisfaisant ainsi à la double exigence des connaissances à acquérir et du caractère à construire.

W. Perret.

N.B. — Nous insistons : nous avons parlé des élèves « lents » et non des enfants difficiles.

A PROPOS DU LIVRET

On peut dessiner et voir que 2 fois 3 font 6. Par contre, avec 7 fois 8, le dessin ne rend plus le même service et l'on ne découvre pas dans la multitude figurée sur le papier le nombre 56 qui en est l'expression.

En bref, je dirais qu'un ensemble formé de quelques objets permet la connaissance instantanée de son nombre alors qu'une dizaine éparsillée sur une page apparaît déjà malaisée à dénombrer d'un seul coup d'œil.

En général, donc, les collections concrètes n'indiquent pas les résultats numériques du livret mais se bornent à les proposer comme des étiquettes à mémoriser. On objectera peut-être que 56 écrous peuvent être arrangés en 5 lignes suivies d'un reste de 6. A quoi il faudrait répondre que cet arrangement trahit déjà une élaboration logique qui n'émerge pas spontanément du concret et que cette intention abstraite se nomme précisément la numération.

De fait, cette implication de l'abstrait dans la perception du concret se retrouve dans tous les chapitres et l'on établirait une conclusion analogue avec la simplification des fractions ou la soustraction algébrique.

Ainsi, un livret n'est pas une constatation à enregistrer ou une figure à colorier, mais un acte de compréhension. Il en résulte que ni les images ni la mémorisation ne suffisent à expliquer ces premières tables — qu'il faut surtout en dégager la logique interne — et que l'intelligibilité abstraite des nombres constitue la base authentique du livret.

* * *

Faut-il entreprendre les tables de 6, 8, 9 et 7 au troisième degré ou les reporter au quatrième ? On peut le discuter. Cependant, la pleine possession des premiers livrets reste la condition d'une assimilation rapide des suivants. En outre, un arrêt dans la nouveauté laisse le loisir d'utiliser des multiplicandes qui ne renferment aucun des chiffres 6, 7, 8 et 9. (Au multiplicateur, tous les chiffres restent permis et les problèmes se plient tous sans peine à cette restriction numérique temporaire).

Quoi qu'il en soit de cette halte possible, les livrets de 6 et de 8 mûrissent vite lorsque ceux de 3 et de 4 roulement sans résistance et l'on peut à ce propos conseiller le plan suivant :

1 fois, 10 fois, 5 fois... puis 2 fois, 4 fois, 8 fois, ... ensuite 3 fois, 6 fois, 7 fois ... enfin 10 fois, 9 fois, 0 fois

* * *

Si l'on souhaite inculquer vraiment ces produits élémentaires, il faut les confirmer par des exercices abstraits dont voici quelques exemples :

- a) Commencer par la liste : Dix, vingt, trente, ... qui est celle des dizaines et qui amorce le sens sténographique du livret.
- b) Savoir couramment les progressions croissantes et décroissantes : 3, 6, 9 ... 36, 33, 30, ... — 4, 8, 12, ... 48, 44, 40, ...
- c) Associer les résultats doubles ou triples : 4 fois 3, c'est le double de 2 fois 3 ; 9 fois 4, le triple de 3 fois 4.
- d) Utiliser la douzaine et ses multiples pour préparer le livret de 6 ; savoir ajouter 6 à n'importe quel entier pair.
- e) Additionner en vitesse $(10 + 1)$ et $(10 - 1)$ à n'importe quel nombre, ceci pour introduire les tables de 11 et de 9.
- f) Traiter en dernier le livret de 7 et le raccrocher aux précédents par la propriété commutative.

* * *

La méthode esquissée ci-dessus rend l'étude du livret plus intelligente et elle donne à la majorité des élèves une assise précieuse pour les années ultérieures. De surcroît, je soutiens qu'il n'est pas normal de mémoriser une table insuffisamment malaxée et que cela doit ressembler à des leçons d'allemand dont le professeur aurait oublié d'imprégner longuement les oreilles de sa classe. D'ailleurs, les devoirs d'arithmétique à domicile annoncent une calamité pour les écoliers — aussi pour les écolières, grands dieux ! — et un fléau pour leurs parents.

* * *

Le dernier mot sur le livret appartient à la théorie de la connaissance. Elle nous rappelle que l'arithmétique n'est pas une science expérimentale comme la statique ou la dynamique — mais une création de l'esprit partant de quelques notions surgies en lui au contact des plus banales réalités.

Cette arithmétique abstraite, Platon pensait qu'elle ne pouvait pas exister dans les choses qui tombent sous nos regards et qui sont soumises à la fugacité du temps. En conséquence, il enseignait que l'esprit de l'homme, avant d'être exilé dans cette vie terrestre, avait contemplé dans le paradis des universaux cette arithmétique intemporelle et immatérielle.

Que maintenant, l'âme de l'enfant endormie dans sa condition charnelle, doit se réveiller et se ressouvenir de ce qu'elle a vu autrefois...

Mais Aristote et ses continuateurs ont démêlé dans la connaissance humaine la part qui vient des choses et celle qui vient de l'esprit et ils ont précisé les rapports qui relient le savoir certain des idées à l'existence provisoire des réalités que nous touchons.

Ce qu'il en faut retenir, c'est que « l'arithmétique existe dans les choses visibles mais en y perdant là les conditions de pureté idéale que lui impose l'existence logique ».

C'est que des concepts purement logiques se greffent très vite sur des notions transposables matériellement et que plus on avance dans le style opératoire de l'arithmétique écrite et plus les symboles sont chargés d'idéalité — leur seule réalité étant de déterminer l'intelligence qui les engendre et les utilise.

C'est qu'enfin, dans l'enseignement, le concret n'est qu'un seuil pour aller plus haut — que peu à peu le concret doit être survolé et non exploré pas à pas — que la table d'addition est la première de ces études à vol d'oiseau — que le livret en est la seconde, plus décantée déjà que la première.

Georges Durand.

BIBLIOGRAPHIE

Aux Editions Labor et Fides, Genève. 2 excellents livres pour notre bibliothèque de classe :

1. Gustave-Adolphe, roi de Suède, par Wikberg.

C'est la vie du Roi d'Or, du blond héros suédois qui sauva l'Allemagne de la tyrannie des Habsbourg. Non seulement sa valeur militaire, mais sa valeur spirituelle apparaît surtout dans ces pages colorées qui font revivre ce chef aimé dont le rayonnement nous saisit encore.

Excellent ouvrage documentaire qui plaira à nos élèves et leur permettra de mieux sentir le « climat » de la guerre de 30 ans.

2. Javanel, par Attilio Jalla.

Tout ce qui touche aux Vaudois du Piémont nous intéresse et nous émeut, et nos écoliers liront avec plaisir l'épopée de cet exilé, résistant héroïque qui vécut à Genève. En 1689, une année avant sa mort, vieillard infirme, il eut la joie de saluer la « Glorieuse Rentrée » de ses compatriotes, leur traversée du Léman de Prangins en Savoie.

Cette vivante biographie apprendra à connaître les plus belles pages de l'histoire du vaillant peuple des Vallées vers lequel se tournent si souvent nos pensées de sympathie.



PRÊTS DE LIVRES

pour enfants et adultes

AU BLÉ QUI LÈVE

Mme J.-L. DUFOUR

GALERIES DU COMMERCE - LAUSANNE

RENSEIGNEMENTS SANS ENGAGEMENT ★ ENVOIS POSTAUX

VOYAGES DE PAQUES EN ITALIE

| | |
|---|-------------------|
| 1. Milan, Venise, Bologne, Florence, Pise, Rapallo, Gênes, Pavie, Iles Borromées | 6 jours Fr. 276.— |
| 3. Milan, Venise, Iles Borromées | 4 jours Fr. 176.— |
| 4. Milan-Pavie-Gênes-Rapallo | 4 jours Fr. 156.— |
| 5 Iles Borromées-Milan-San Remo | 4 jours Fr. 172.— |

Tout compris : chemin de fer IIe classe, Car Pullman, hôtels, guide officiel, etc.

Programme sans engagement

AGENCE DE VOYAGES E. GIRARDET **REMPARTS 29**
YVERDON

SKIEURS,

La station des **DIABLERETS** vous attend !

Le **SKILIFT** vous offre sa carte journalière à Fr. 6.— et sa carte de Week-end (*samedi à midi au dimanche soir*) à Fr. 8.—.

Chemin de fer AIGLE-SÉPEY-DIABLERETS

Billets du dimanche toute l'année.

Billets de sport d'hiver délivrés au guichet de la gare d'Aigle.

5 % d'escompte au Corps enseignant

vous offre

Berset

CONFECTION
ET MESURE
DAMES
MESSIEURS
ENFANTS

LE "FILM-FIXE"

un précieux auxiliaire

L'Histoire, la Géographie, les Sciences, etc., par la projection fixe sur écran. Films-Fixes consacrés à l'Histoire et à la Géographie suisse en cours d'édition.

SIMPLICITÉ ★ ATTRAIT ★ BON MARCHÉ

Sans frais, sur demande : liste C. (enseignement primaire et sec.); liste B. (récréatifs); liste E. (lanternes de projection en vente ou en location), et la notice : « Qu'est-ce que le FILM-FIXE? »

Distributeur officiel pour la Suisse

PHOTO POUR TOUS s.a.

5, Boulevard Georges Favon, GENÈVE

Téléphone 4.24.96

Le modelage
est une source de joies



Il aide à comprendre les formes et les expressions, augmente l'adresse et l'habileté manuelle. Notre petite brochure „Essayez donc“ contient des instructions très claires et d'excellents modèles pour débutants et élèves avancés. La nouvelle édition améliorée a paru en français. Vous pouvez l'obtenir contre envoi de 90 ct. en timbres-poste. Echantillons d'argile à modeler et prix courant gratuits.

Nous nous chargeons aussi de cuire au four les travaux exécutés.

E. Bodmer & Cie

Fabrique de céramique, Zurich 45
Uetlibergstrasse 140. Tél. 33 06 55

Doublez
l'usage de vos vêtements

Un vêtement que vous nous confiez pour le nettoyage ou la teinture est un vêtement qui vous rendra à nouveau les services d'un vêtement neuf!

Service rapide et soigné!

Prix avantageux!

**Teintureries Morat
Lyonnaise Réunies s.a.
PULLY**

AVENUE GÉNÉRAL GUISAN 85

PIANOS neufs
et
occasions

205

E. KRAEGE
ACCORDEUR RÉPARATEUR SPÉCIALISTE
Avenue Ruchonnet 5
à 100 mètres Gare C.F.F.
LAUSANNE Tél. 3 17 15

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

ORGANISATION SOCIALE
DU PROGRAMME

Rédacteurs responsables

Educateur: André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin: G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces:

IMPRIMERIE NOUVELLE CH. CORBAZ, S. A., MONTREUX, Place du Marché 7, Tél. 6.27.98

Chèques postaux II b 379

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: Suisse Fr. 10.50; Etranger Fr. 14.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

80 % des maladies

pénètrent dans l'organisme par la bouche et le nez.
Comment faut-il barrer la route aux microbes ?

Sucez une pastille **Formitrol** chaque fois que vous êtes exposé à la contagion, c'est-à-dire à l'école, au spectacle, dans la rue, dans les magasins, en un mot partout où il y a de la foule.

Les pastilles **Formitrol** aseptisent les voies respiratoires supérieures d'une façon on ne peut plus agréable et parfaite.

FORMITROL

désinfecte la bouche et la gorge

En vente dans les pharmacies

Dr A. WANDER S.A., BERNE

TEINTURERIE ET NETTOYAGE A SEC

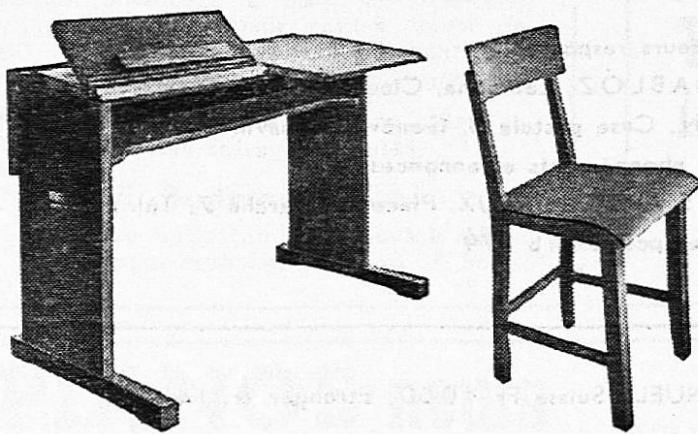
MASSON MONTREUX

Délai de livraison pour les nettoyages : une semaine
Service postal rapide

| | |
|--|---------------------------|
| TARIF: Nettoyage d'un complet 2 p. | Fr. 10.50, 3 p. Fr. 11.50 |
| Complets gris, nettoyés et rafraîchis 3 p. | Fr. 19.— |
| résultats très satisfaisants | + I.C.A. |

Magasin à Lausanne

Marterey 26



Hunziker Söhne

THALWIL

Tél. 051.92 09.13

La fabrique suisse de meubles d'école
(fondée en 1880)

vous livre des **tableaux noirs,**
tables d'écoliers
à des conditions avantageuses

Demandez nos offres